

HV/AS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-280 du 9 Novembre 1976

portant radiation des contrôles des
Forces Armées Populaires du Bénin du
Capitaine HODONOU Sylvestre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi N°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
VU l'ordonnance N°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Populaires du Bénin et l'ordonnance N°70-15/D/DN du 16 mars 1970 qui l'a modifiée ;
VU le décret N°75-13 du 17 janvier 1975, portant nomination au grade supérieur d'Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin ;
Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Capitaine HODONOU Sylvestre est rayé des contrôles des Forces Armées Populaires du Bénin pour compter du 2 Novembre 1976.

ARTICLE 2 - La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale, Chef Suprême des Armées, est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 Novembre 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Mathieu KIEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 Cab.Mil. 10
Ministères 15 SGG 4 SPD 2 DIM 4 DPE-DGAJL-
INSAE 6 Etats-Majors 15 IAA-DCCT-IF-ONEPI 4
Gde Chanc.-DB-DCF-Solde 4 Trésor 4 DI 4 BN 2
UNB-FSJEP 4 Intéressé 1 JORPB 1

Isidore AMOUSSOU